AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_92-DE
Reçu le 19/04/2023

2023/ 92 du 13 avril 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 13 avril 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 avril 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil -Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin - Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	3	Bruno Beuque (Commune de Bouteilles St Sébastien) Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) Sarah Cudmore (Commune de Montagrier)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Joël Constant – Francis Lafaye – Laurent Casanave – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Muriel Morlion
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Romain Perruchaud Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Pierre Guigné à Didier Bazinet Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_92-DE
Reçu le 19/04/2023

DELIBERATION N° 2023 / 92 : (Code Nomenclature /885)
DATE : 13 AVRIL 2023
RAPPORTEUR : Allain Tricoire
OBJET : Autorisation donnée au Président de déposer un dossier auprès du CEREMA au titre de l'Appel à Projet (AAP) Sentiers de Nature

L'AAP Sentiers de Nature est lancé par le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) depuis le 1er septembre 2022. La date de clôture des dossiers est prévue le 31 octobre 2024. La date de fin de réalisation des projets est prévue pour le 31 décembre 2025.

Cet AAP vise renforcer l'offre de nature et de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager et de bienêtre par :

- Créer ou restaurer de 1000 km de sentiers en plaine, colline et plateaux (hors montagne et sentier littoral) ;
- Préserver et restaurer les patrimoines naturel, culturel et paysagers aux abords des sentiers.

Les projets peuvent être cofinancés sur une période de 18 mois mais il est attendu des candidats une projection exacte à ce délai. Les candidatures sont à déposer au fil du temps jusqu'à la clôture de l'AAP le 31 octobre 2024.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Développement de projets de sentiers nouveaux ou d'aménagements de sentiers existants ;
- Opération de restauration écologique et paysagère en lien avec les sentiers ;
- Renforcement de l'offre de nature, de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager, de bienêtre ;
- Emploi de matériaux locaux, naturels et biosourcés, aménagements sobres, réversibles et résilients et favoriser le recours aux Solutions fondées sur la Nature ;
- Amélioration de la perméabilité des sols (dans tous les cas, les aménagements ne doivent pas causer d'imperméabilisation).

Après une présentation de l'appel à projets aux élus de la Commission développement durable et du Bureau communautaire, le positionnement de la CCPR en réponse à l'AAP vise à préserver et mettre en valeur du patrimoine naturel, paysager et bâti par la création et l'aménagement de sentiers pédestres à travers deux boucles d'itinérance douce en Ribéracois, à savoir :

1- La boucle du « Moulin au Moulin » ; Création et aménagement d'une boucle de sentier pédestre pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et bâti (cinq communes concernées : Saint-Victor, Saint-Méard-de-Dronne, Douchapt, Montagrier et Tocane-Saint-Apre) ;

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_92-DE
Reçu le 19/04/2023

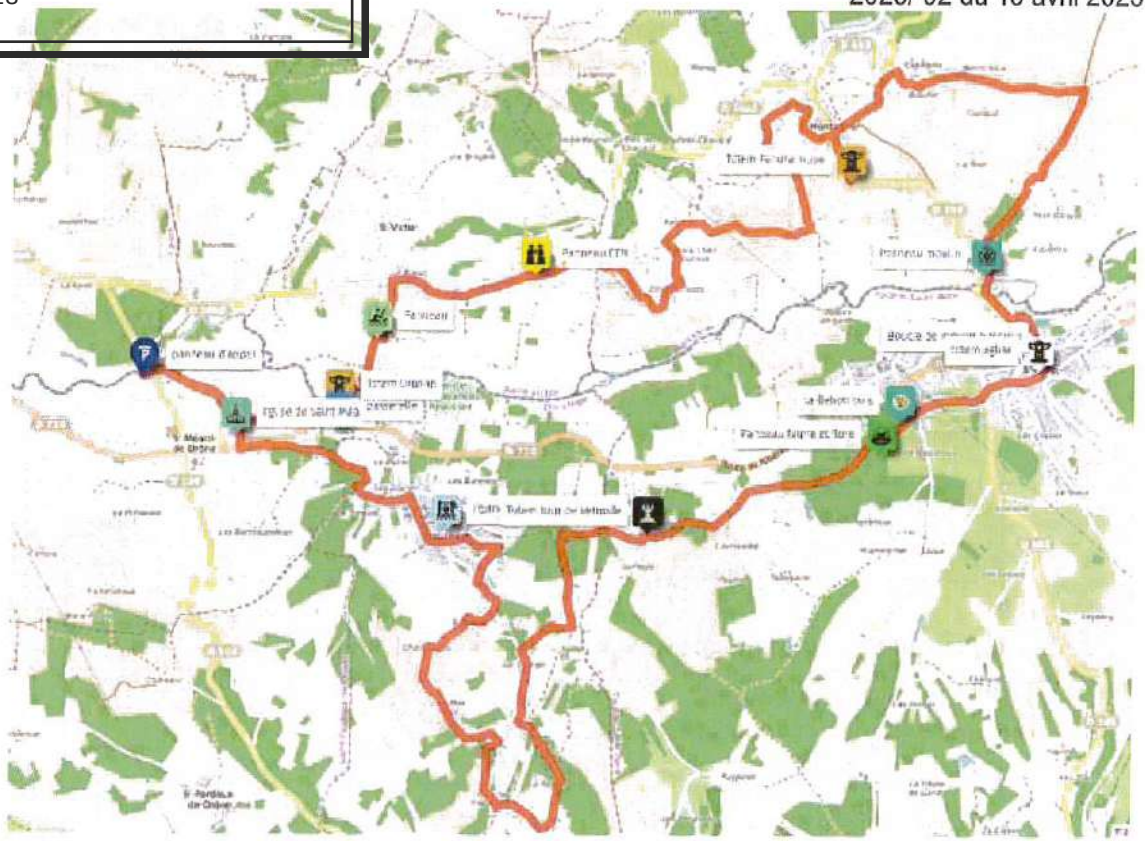

2- La boucle Dorie « Mystérieuses ou utiles : les peyres de Paussac » ; Matérialisation d'une boucle de sentier pédestre existante (application départementale DORIE) pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager (commune de Paussac-Saint-Vivien et Saint-Just).

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_92-DE
Reçu le 19/04/2023

Pour la réalisation de l'ensemble de ces projets, la CCPR travaillera en partenariat avec de nombreux acteurs : Communes, le Département, CEN, le SRB, EPIDOR, l'association Au fil du temps et d'autres partenaires spécialisés. Le chiffrage prévisionnel s'élève à 200 658.10 € HT. Les dépenses présentées dans cette candidature relèvent principalement du volet « investissement – travaux » et ont vocation à être réalisées sous dix-huit mois, à partir de la notification de soutien du CEREMA. Aussi, un volet « sensibilisation – éducation à l'environnement – communication » via un panneautage réfléchi est également porté dans cette candidature afin d'informer et sensibiliser autant que possible les acteurs du territoire (habitants, touristes) pour permettre la prise de conscience de tous, le changement des pratiques pour tendre vers l'activité pédestre et favoriser la préservation des milieux naturels (dont les paysages), de la biodiversité et du patrimoine bâti. Il est sollicité auprès du CEREMA un co-financement à hauteur de 80% des dépenses présentées.

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des ressources	Montant (en €)
Volet panneautage : conception, fabrication et pose	40 600	ÉTAT / CEREMA	160 526,48 (soit 80 %)
Volet passerelle de franchissement : conception, fabrication et pose	104 600		
Volet caillebottis : conception, fabrication et pose	33 800	Autofinancement CCPR :	40 131,62 (soit 20 %)
Volet observatoire : conception, fabrication et pose	5 100		
Volet étude : étude hydraulique	12 500		
Volet étude : étude géotechnique	4 058,10		
TOTAL GÉNÉRAL	**200 658,10**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**200 658,10**

L'ensemble des actions présentées s'inscrivent dans un calendrier prévisionnel estimé avec une date de démarrage à partir de la réception d'un courrier officiel mentionnant un résultat positif et un achèvement des projets avant le 31 décembre 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 57
Votes contre :0
Abstentions :0

Signé électroniquement le 18/04/2023 à 18:54
par Didier BAZINET

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 13 avril 2023
Yves Mahaud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC